

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :
D_2023_9_6**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 07 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Date de convocation du : 02 Novembre 2023

Présents : 9

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY Jocelyne, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Votants : 9

Absent(s) :

**Objet : Décision
modificative**

Excusé(s) : Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Monsieur LAMACHE Christophe

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après contrôle des derniers paiements effectués, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire pour intégrer les paiements restant à faire.

INVESTISSEMENT

Opération 45 "Réalisations communales"
Article 2152
- 600 €

Opération 49 "Traverse de Vadalle"
Article 2315
+ 600 €

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 07/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les signatures
pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

